



CST



## Intersyndicale nationale des chauffeurs de taxis

Monsieur Thomas THEVENOUD  
Député  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 4 Juin 2014

Monsieur le Député,

Suite à la présentation des grandes lignes de votre projet de loi à notre intersyndicale (le 3 juin au sein de l'assemblée nationale) nous souhaitons que les demandes ci-dessous soient intégrées absolument dans votre projet, sans quoi celui-ci perdrait tout son sens.

- 1) Il faut absolument que votre loi prévoie le **retour des VTC non réservées à leurs sièges sociaux** (qui devront être clairement définis lors de leurs immatriculations). Attention, il ne s'agit pas de créer des « stations VTC », mais bien de faire respecter l'article L231-3 (« ni circuler, ni stationner sur la voie publique »).
- 2) **Les VTC devront être identifiées au moyen d'un dispositif inamovible** (plaque vissée par exemple sur la plaque d'immatriculation ou autocollant indécollable...) et devront être considérées en service en permanence. Sans cela, les forces de l'ordre ne pourront pas faire appliquer la législation.
- 3) Vous comptez imposer aux taxis la géolocalisation et nous y sommes favorables car malgré la désinformation de certains centraux radios, et si elle est exploitée correctement, les usagers et les chauffeurs en seront les premiers bénéficiaires. Par contre, nous vous demandons d'étendre cette obligation de géolocalisation au transport de personnes (VTC, LOTI, etc.), non pas à des fins commerciales mais dans un souci de sécurité et de contrôle. **La géolocalisation de ces véhicules** (couplée avec la connaissance de leur état : libre ou réservé) sera le seul moyen efficace de contrôler le respect de la réglementation et de sanctionner efficacement leurs infractions éventuelles.

Sans le rajout de ces mesures dans votre projet de loi, Monsieur le Député, nous serions contraints de considérer que vous n'avez pas répondu aux objectifs de votre mission et notre intersyndicale sera alors contrainte de mettre en œuvre tous les moyens qui sont à sa disposition pour faire respecter les droits élémentaires des chauffeurs de taxis.

Dans l'espoir d'avoir retenu votre attention recevez, Monsieur le Député, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'intersyndicale,  
Karim ASNOUN